

## À RETENIR 1:

**Caractère:** particularité physique ou comportementale qui permet de décrire un individu.

Un caractère peut être:

- **héréditaire:** il se transmet de génération en génération au sein d'une même lignée.
- **non héréditaire.**

Tout être vivant a des caractères:

- qui lui sont **spécifiques**, c'est à dire propres à l'espèce à laquelle il appartient (allure du tronc...). Ces caractères sont héréditaires.
- des caractères **non spécifiques** qu'il a hérités de ses parents (forme des feuilles...): ces caractères sont héréditaires.
- des caractères **individuels** qui n'appartiennent qu'à lui (tatouage, grain de beauté...): ces caractères sont non héréditaires.

La reproduction sexuée permet d'obtenir des individus tous différents les uns des autres, ce qui est un avantage: là où certains vont mourir atteints par une maladie, d'autres, aux caractères les rendant plus résistants, vont survivre.